

CCAPH du mercredi 08/02/2023.

Compte rendu de séance :

Etaient présents : Monsieur le Maire, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, madame Noëlle BOYER adjointe au Maire de Cahors en charge des Solidarités, du handicap et des personnes âgées, Vice-présidente du CCAS, monsieur André TULET représentant de l'association mas de Latour, madame Valérie CAMEL-GOUTINES conseillère municipale, Monsieur Daniel GUIGUE, conseiller municipal, monsieur Christophe LEROY directeur des services techniques, madame Cyrielle DELPEYROUX, directrice du service des bâtiments, madame Claude CHAVANON, représentante de l'institut des jeunes aveugles, madame Marine CAPON, chargé de voirie, madame Jackie DESTIC, représentante de l'APAJH, messieurs BAFFOU Kamel et CANET Jean-Marc de la DDT Lot, monsieur Jean-Louis SOULAT représentant l'association LAMOUREUX, monsieur Francis MERCADIER, représentant l'APF France Handicap, madame Magalie DURANCEAU, office du tourisme, référente sur l'accessibilité des bâtiments.

Etaient excusés : Mesdames Catherine BONNET, adjointe au Maire en charge de la voirie, des bâtiments et des espaces publics, Laure COURGET, directrice du service du patrimoine, Jocelyne MAS de l'institut des jeunes aveugles, et monsieur Serge LAFAGE, du service proximité à la ville de Cahors.

Madame BOYER accueille les présents et excuse monsieur le Maire qui a quelques minutes de retard et prendra la séance en cours. Elle propose de faire un tour de table de présentation réciproque. Puis elle rappelle l'ordre du jour de cette commission, et lance le support vidéo (power-point).

Premier point de l'ordre du jour , le rapport annuel de l'année 2022. Madame Boyer donne la parole à Monsieur LEROY, afin de le commenter. Il ressort de ce rapport, un bilan positif au niveau du transport urbain, matériels roulants et quais de bus, la mise en accessibilité est terminée, 15/15 les quais de bus prévus pour être mis en accessibilité le sont aujourd'hui., 100% des navettes gratuites sont accessibles 2/2 100%. Les délais ont été respectés sur l'agenda ADAPT des transports.

Sur l'année 2022 près de 100 000 euros ont été consacrés à la mise en accessibilité des bâtiments et des équipements sportifs.

16 places PMR ont reçu des nouvelles peintures et des logos normalisés.

Deuxième point, de l'ordre du jour : l'accessibilité des toilettes publiques des allée FENELON, commenté par Madame BOYER, par des photos du site, et complété par Madame Magalie DURANCEAU de l'office du tourisme, qui avait noté les plaintes d'un couple de touristes.

Sans objet, deux types de fauteuils ont manœuvré dans l'espace (mécanique et électrique) ils n'ont faits aucune remarque.

Troisième point, le bilan de la journée du handicap qui a eu lieu le 6 décembre 2022, au cinéma le grand Palais, et qui a vu défiler plus de 400 élèves des écoles de Cahors.

Quatrième point, projet d'une exposition sur photos (bâches) sur le thème de l'olympisme et le paralympisme pour les J.O 2024, un comité de pilotage a été mise en place avec comme partenaires tels que le CDOS, terre de jeux 2024, l'office des sports, le comité départemental handisport 46, l'association clic images de Begoux, la classe BAC PRO du lycée Saint-Etienne, etc...

Questions diverses :

Le devenir de la « Chenillette » par Monsieur TULET...Madame Delpeyroux répond que les services y travaillent. Madame Duranceau intervient aussi sur cet équipement pour donner quelques précisions.

Me CHAVANON prend la parole pour l'IJA elle souhaiterait qu'un diagnostic de la voirie, des espaces publics et de la signalisation adaptée aux non voyants soit fait sur le trajet de Begoux et au centre-ville. Elle pense que cet état des lieux devrait aussi être conduit pour l'accès à la culture, le cinéma, le théâtre. Il existe des dispositifs audio, casque qui rendent accessibles aux non-voyants les spectacles.

Monsieur Jean-Louis SOULAT rappelle que la rue de la chartreuse est toujours aussi dangereuse car bien qu'en sens unique elle est étroite et les voitures y passent très vite. Les sorties et l'entrée au foyer ESAT Lamourous sont très dangereuses. On parle dos d'âne , coussin berlinois, ralentisseur, sens interdit sauf aux riverains. Monsieur le Maire fait remarquer que ce type de modification du plan de circulation de la ville ne peut se faire sans une concertation avec les habitants de proximité.

La décision devient tout de suite plus complexe, car validée démocratiquement.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 11h45.